



Harmonisation de l'orthographe du prenom

Par **Filipe**, le **20/12/2019** à **19:26**

Bonjour,

Né en France de parents Portugais, mes parents ont donc déclaré ma naissance à la mairie qui a orthographié mon prénom "à la française" : Philippe

Deux jours plus tard même déclaration au consulat qui l'orthographie "à la portugaise" : Filipe.

Suite au vol de mes papiers d'identité, je rencontre de nombreuses difficultés à cause de ces 2 caligraphies ; de plus lorsque je voudrais faire valoir mes droits à la retraite, à la succession de ma compagne, ... je pense que les difficultés vont augmenter.

Est-ce que je rentre dans le cas de changement de prénom, ou est-ce juste une correction à faire établir ?

Dans l'attente de vous lire

Filipe C

Par **Visiteur**, le **21/12/2019** à **00:28**

Bonjour

Si vous voulez modifier le prénom Philippe, adressez votre demande sur papier libre ou à l'aide de ce formulaire

<http://www.documentissime.fr/formulaires/formulaire-cerfa-11531-01.html>

au procureur de la République du tribunal judiciaire.

Si vous souhaitez changer celui de Felipe, renseignez vous auprès des autorités consulaires.